



AS/Soc (2015) 16
27 April 2015
Fsocdoc16_2015

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Déclaration¹

Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail

A l'occasion de la Journée mondiale 2015 de la sécurité et de la santé au travail, la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe tient à attirer l'attention sur le problème des accidents et des maladies liés au travail. Environ 160 millions de personnes sont concernées à l'échelle mondiale²; selon les estimations, le coût pour la société représenterait au total 2,6 à 3,8 % du PIB des pays européens³, non sans répercussions sur la santé, le bien-être et la performance des travailleurs. La commission s'inquiète particulièrement du nombre toujours plus important de personnes touchées en Europe par des problèmes de santé mentale liés au travail.

Se référant à la Résolution 1993 (2014) de l'APCE « Un travail décent pour tous », la commission rappelle que seul un environnement professionnel sain et sûr permet aux travailleurs de réaliser leur plein potentiel et contribue à leur qualité de vie. De fait, les gouvernements ne doivent faire aucune concession sur les conditions de sécurité au travail et doivent veiller à leur application scrupuleuse par tous les employeurs. De plus, il est essentiel de garantir une mise en œuvre cohérente des normes fondamentales du travail et des dispositions pertinentes de la Charte sociale européenne afin de préserver un environnement professionnel sain et sûr pour tous.

¹ Adopté à l'unanimité par la Commission de questions sociales, de la santé et du développement durable le 21 avril 2015.

² Organisation internationale du travail (OIT).

³ Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA).